



Autorisation parentale pour sortie du territoire

Par **Caro68200**, le **23/07/2014** à **18:59**

Je suis séparée avec le père de mon fils, et mon fils a le droit de quitter le territoire avec l'autorisation obligatoire des 2 parents (établi par jugement). Le père m'a refusé dernièrement de signer le papier, alors que je voulais partir avec mon fils (sachant que j'ai déjà les billets aller-retour). Que dois-je faire afin de partir en vacances avec mon fils si je n'ai pas ce papier d'autorisation?

Par **cocotte1003**, le **24/07/2014** à **06:34**

Bonjour, saisir le juge en référé pour avoir une décision rapide. Voyez du coté de votre avocat s'il peut obtenir un arrangement amiable, cordialement

Par **aliren27**, le **24/07/2014** à **08:11**

bonjour,
l'autorisation de sortie de territoire est **supprimée depuis** janvier 2013 !!!
Cordialement